Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

DE LA SOMME

Amiens, le 31 mars 2016

Communiqué de presse

#Embauche PME
Présentation du dispositif aux entreprises, associations et TPE/PME de l'arrondissement d'Abbeville

Jean-Claude Geney, sous-préfet d'Abbeville, a réuni ce jeudi 31 mars 2016 les entreprises, associations et TPE/PME de son arrondissement afin de leur présenter les différentes mesures du dispositif #Embauche PME. Cette mesure annoncée par le Président de la République le 18 janvier dernier est une aide à l'embauche, proposée du 18 janvier au 31 décembre 2016 et qui a pour but de faciliter les recrutements.

Il s'agit d'une prime de 4 000 € sur deux ans (500 euros versés chaque trimestre) pour toute embauche avant fin 2016, en CDI ou CDD d'au moins 6 mois, dans une PME de 0 à moins de 250 salariés. Cette prime est versée pour les salaires jusqu'à 1,3 SMIC. Elle est cumulable avec d'autres dispositifs de réduction du coût du travail.

Service départemental de la communication interministérielle
03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : http://somme.gouv.fr

Les formalités sont simples et se font en ligne.

Pour obtenir cette prime, il suffit à l'employer de remplir une demande sur Internet à l'adresse suivante : www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme ou par téléphone au 09-70-81-82-10 (service gratuit + prix de l'appel).

La demande doit ensuite être transmise à l'Agence des services de paiement (ASP) dont dépend l'entreprise. Ensuite, chaque trimestre l'employeur doit confirmer sur ce même site que les salariés concernés sont toujours employés dans l'entreprise.
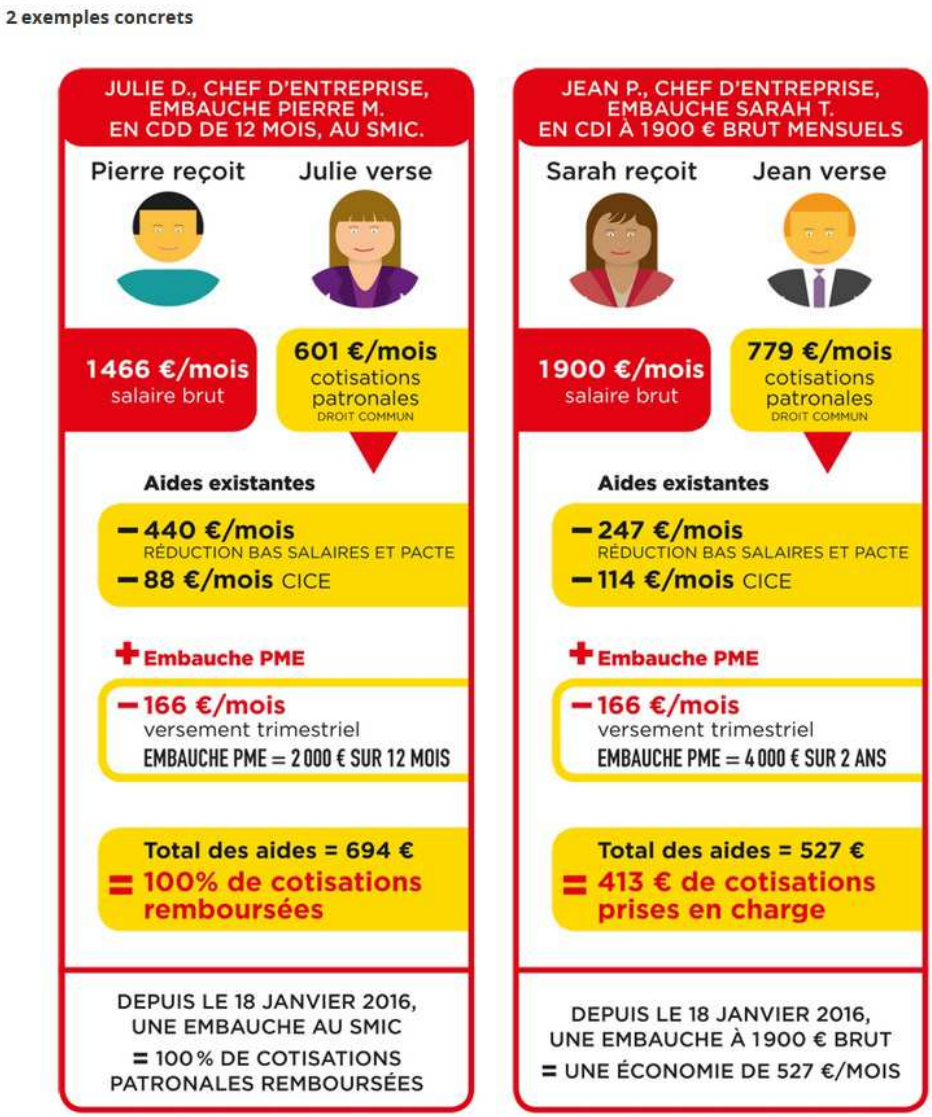
Pour plus d'informations sur cette mesure: www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme